

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Section thématique 46

L'européanisation et ses coins d'ombre : Vers une normalisation des études européennes ?

Bastien Nivet

Docteur en science politique, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Professeur associé (relations internationales et questions européennes) à l'Ecole de Management Léonard de Vinci (EMLV, Paris-La Défense)

nivetb@yahoo.fr, bastien.nivet@devinci.fr

L'Europe de la sécurité et de la défense par-delà l'européanisation: un champ politique entre normalisation et renationalisations

N.B. : Version provisoire, commentaires bienvenus.

Résumé :

La flexibilité et l'adaptabilité du concept d'Européanisation en ont fait un outil descriptif et analytique séduisant pour rendre compte des développements d'une Europe de la sécurité et de la défense depuis la fin des années 1990. Son apport théorique et analytique présente néanmoins des limites pour la compréhension des processus profonds à l'œuvre dans le cadre de la Politique européenne commune de sécurité et de défense (PECS) de l'Union européenne (UE). Cette contribution en propose une relecture critique autour de trois hypothèses en particulier.

La première hypothèse est celle d'une **double normalisation de la PECS**, tendant à faire de la PECS à la fois une politique européenne comme les autres dans sa pratique, et à normaliser le contenu d'une politique dite de sécurité et de défense.

Seconde hypothèse, celle de **renationalisations multiformes** de la PECS, permettant par exemple d'étudier la multiplicité des circuits d'influence dans la prise de décision d'une telle politique européenne – notamment l'influence des États membres et d'autres acteurs sur « l'européanisation » de la défense –, mais aussi des processus de non- ou de dés-européanisation.

Troisième hypothèse, celle d'une **nécessaire rénovation critique du concept d'européanisation**, destinée notamment à rendre compte de ce qui lui échappe, lui résiste ou s'en détourne.

Mots clés : Européanisation, politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Politique européenne commune de sécurité et de défense (PECS), renationalisation.

European security and defence policies beyond Europeanization: a political field between normalization and (re-)nationalizations

The flexibility and adaptability of the concept of Europeanization have made it a seducing descriptive and analytical tool to account for the developments of security and defence policies at the European level since the end of the 1990s. Its theoretical and analytical contributions nevertheless present limits for the comprehension of the major processes at work within the framework of the Common Security and Defence Policy of (CESDP) of the European Union (EU). This contribution therefore proposes its critical reassessment around three hypothesis in particular.

*The first hypothesis is that of a **double normalisation of the CESDP**, which may turn it both as a European policy like the others in its daily practice, and to normalise the content of a so called security and defence policy.*

*Second hypothesis, that of **multiform re-nationalizations of the CESDP**, allowing for example to study the multiplicity of channels of influences in the decision making of such a European policy – and in particular the influence of the Member States and other actors on “the Europeanization” of defence –, but also processes of non- or de-europeanization.*

*Third hypothesis, that of a necessary **critical rethinking of the concept of Europeanization** so as to provide a better account of what escapes from it or resist to it.*

Key words: Europeanization, Common foreign and security policy (CFSP), Common European security and defence policy (CSDP), renationalization.

Introduction

Donner sens au développement des coopérations en matière de sécurité et de défense dans le cadre de l'UE à partir de la fin des années 1990 a représenté un réel défi théorique¹. Le concept d'eupéanisation, aux côtés de concepts comme ceux de bruxellisation et d'institutionnalisation, a figuré dans ce contexte comme un outil descriptif et analytique utile. Sa flexibilité et son adaptabilité ont indéniablement concouru à son succès parmi les spécialistes de l'intégration européenne, des relations internationales ou des questions de défense cherchant à expliquer les développements à l'œuvre. Parler d'eupéanisation de la sécurité et de la défense permettait de rendre compte du développement concret de politiques européennes de sécurité et de défense dans le cadre de l'UE et de ses conséquences possibles, tout en reconnaissant leur nature atypique par rapport à d'autres politiques communes ou aux politiques nationales en la matière.

Pour qui cherche à rendre compte de la nature exacte des processus à l'œuvre à travers le PESD – aujourd'hui appelée PECSD depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne² –, l'apport théorique et analytique du concept d'eupéanisation présente néanmoins des limites.

En reposant plus ou moins implicitement sur l'idée d'une spécificité ou d'une exceptionnalité européenne, il empêche une normalisation de l'étude de ces politiques et leur analyse sous des angles plus classiques de la science politique, de la sociologie politique, des relations internationales ou des études de sécurité et de défense.

En invitant essentiellement³ à regarder l'influence du niveau européen sur d'autres acteurs ou niveaux (comme par exemple l'influence de la PECSD sur les réformes et politiques nationales des États membres en matière de défense), le concept de l'eupéanisation ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des processus politiques et institutionnels à l'œuvre, concernant l'influence des États membres, d'autres organisations internationales, d'acteurs infra-étatiques ou de l'environnement international sur ce qui est perçu et présenté comme « européen ».

En invitant parfois à considérer « le niveau européen » en tant que tel, il a par ailleurs eu un apport limité dès lors qu'il s'est agi de rendre compte des jeux d'influence interinstitutionnels intra-européens (Bruxelles-Bruxelles, entre la Commission européenne et le Conseil de l'UE par exemple) ou intra-nationaux (Paris-Paris, entre le Quai d'Orsay et le ministère de la Défense par exemple dans le cas français).

Cette contribution propose donc une contribution critique à la mise en débat du concept de l'eupéanisation à partir de l'étude des processus et évolutions en cours en matière de PECSD.

Après avoir rappelé les diverses mobilisations passées ou possibles du concept d'eupéanisation pour étudier l'objet « défense européenne » dans une approche essentiellement déductive, trois hypothèses, reposant en partie sur des recherches empiriques

¹ Voir par exemple les contributions de Bastien Irondele (Défense européenne et sciences sociales : où en est le débat théorique ?) et de Brian White (Expliquer la défense : un défi pour les analyses théoriques) dans Bastien Nivet (dir.), « Repenser la défense européenne », numéro spécial de *La Revue internationale et stratégique* n°48, Paris, IRIS-PUF, Hiver 2002-2003. Voir aussi Bastien Irondele et Pascal Vennesson, « Défense européenne : eupéanisation, institutionnalisation », *Politique européenne* n°8, Automne 2002.

² A des fins de simplification, nous utiliserons le sigle PECSD tout au long de notre propos, même si un usage du sigle PESD pour décrire les processus à l'œuvre avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (le 1^{er} décembre 2009) et PECSD pour les processus et évolutions ayant eu lieu depuis s'imposerait à priori.

³ Du moins selon les définitions initiales de l'eupéanisation.

menées au cours des dernières années, seront ici soulevées dans une approche davantage inductive.

La première hypothèse abordée ici est celle d'une double normalisation de la PECSD. Normalisation comme politique européenne avant tout, la pratique quotidienne de la PECSD empruntant de plus en plus de caractéristiques des autres politiques européennes. Une tendance invitant à rompre avec l'idée d'une exceptionnalité incontournable de la PECSD comme politique publique dans le champ européen⁴. Normalisation du contenu de cette politique ensuite, la PECSD ayant en quelque sorte normalisé la sécurité et la défense en les intégrant dans le champ des politiques européennes.

L'hypothèse de renationalisations multiformes de la PECSD⁵ est ensuite abordée. Elle permet par exemple de soulever la multiplicité des influences dans la prise de décision d'une telle politique européenne, et notamment l'influence des États membres sur « l'europanisation » de la défense. Elle permet aussi la mise en évidence de processus plus complexes de réappropriations nationales, qui sont autant de petites déseuropanisations. Elle révèle ce faisant des dynamiques nuanciant la normalisation de la PECSD et révélant toute la difficulté à caractériser une politique échappant aux grilles de lecture classiques opposant politiques intergouvernementales et politiques communautaires.

Une dernière hypothèse abordée est celle d'un nécessaire renouvellement de la notion d'europanisation pour permettre de rendre compte de ces dynamiques complexes à l'œuvre dans une politique comme la PECSD.

Au final, si cette analyse ne constitue pas une simple étude de cas isolée dans un champ particulier (celui de la sécurité et de la défense), mais contribue à mettre en débat plus largement le concept d'europanisation, ses atouts et limites, elle aura alors atteint son objectif.

L'europanisation de la défense, quelle portée conceptuelle et quel objet de recherche ?

Le concept d'*europanisation* des enjeux de défense n'a fait l'objet, en France, que d'une attention récente et en cours de développement depuis une dizaine d'années⁶. Il connaît néanmoins ces dernières années une extension de son utilisation, si bien que sa fréquence de mobilisation est aujourd'hui inversement proportionnelle à son degré de précision sémantique. C'est un concept particulièrement malléable, comme l'illustre la multiplicité et la diversité de ses possibles conditions de mobilisation dans le champ qui nous intéresse ici.

⁴ Voir par exemple Jean-Pierre Maulny et Bastien Nivet, « Les acteurs et réseaux de la PESD », *Les Documents du C2SD n°97*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2008 (en particulier les pages 126 à 136); ou encore Bastien Nivet, *La PESD dix ans après, vers une politique européenne comme les autres ?*, *Défense Nationale* n°722, août-septembre 2009, Paris, 2009, pp.47-55.

⁵ Voir par exemple Bastien Nivet, « La défense dans les débats publics en Europe », *Les Documents du C2SD n° 71*, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 2005 (en particulier le chapitre 13 : « Nationalisations et appropriations nationales des enjeux de sécurité et de défense », pp.137-154, ainsi que Bastien Nivet et Jean-Pierre Maulny, *op. cit.*

⁶ Reflétant en cela la temporalité du développement des politiques et institutions concernées. Voir par exemple Pascal Vennesson, *Politique de défense: institutions, innovations, europanisation*, Paris, l'Harmattan, 2000 ; et Bastien Irondelle et Pascal Vennesson, « Défense européenne: institutionnalisation, europanisation », *Politique européenne* n°8, automne 2002, ou encore le dossier du n°16 de la revue *Champs de Mars* consacré à l'europanisation de la défense (ensemble d'articles sous la direction de Frédéric Charillon, 2005).

L'eupéanisation, renforcement des convergences entre États membres grâce au développement des coopérations européennes

Inspiré notamment des travaux de Michael Smith sur la Coopération politique européenne⁷, *l'eupéanisation* met en premier lieu en avant la capacité des coopérations européennes à faire émerger ou développer des normes, valeurs et politiques communes, voire des changements de préférences et d'attitudes au sein des États membres⁸. Elle invite donc à réconcilier deux niveaux d'analyse (et deux niveaux politiques) traditionnellement et artificiellement opposés (le niveau européen et les États), en invitant à étudier leurs relations et influences mutuelles. Si les travaux en ce sens ont surtout concerné la politique étrangère, voir l'Union européenne en général⁹, les questions de défense ont commencé, quoique de façon plus récente, à faire l'objet de travaux autour de cet axe de recherche, y compris en français.

Appliquée à l'étude de la compréhension de la PECSD, cette eupéanisation et les analyses s'y raccrochant permettent notamment d'étudier les modifications éventuelles de postures et de préférences des États membres en matière de sécurité et de défense ou l'assimilation par certains des acteurs de ces domaines (militaires, décideurs, etc.), de normes et coutumes naissantes à Bruxelles¹⁰. L'eupéanisation étudiée ici correspond à des processus de *downloading*, c'est-à-dire d'influence du niveau européen sur le niveau national¹¹.

L'analyse des renforcements réels, perçus ou espérés des convergences entre les cultures de sécurité des États membres grâce à la PECSD est ainsi un champ de recherche autant qu'un enjeu politique ayant fait l'objet d'une attention appuyée dans les premières années de mise en œuvre de la PECSD¹². Aujourd'hui solidement développé, ce champ de recherche pose la question délicate et en renouvellement perpétuel du « contenu » possible de la PECSD et de la compatibilité possible entre les politiques et cultures nationales européennes en matière de sécurité et de défense. Alors que l'on se demandait il y a dix ans quel pourrait bien être le contenu d'une éventuelle PECSD, on étudie aujourd'hui ce que signifie la mise en œuvre de telle ou telle opération ou telle politique pour l'émergence d'une identité européenne en matière de sécurité et de défense. Une sorte de retournement par rapport aux années 1998-2001, où analystes comme responsables politiques cherchaient à comprendre quel contenu pourrait bien soutenir ou mettre en œuvre les discussions et engagements institutionnels et capacitaires d'alors.

⁷ Michael E. Smith, *The Europeanization of European Political Cooperation*, Berkeley (Californie), Centre for European Studies, 1996.

⁸ Voir par exemple Ben Tonra, *The Europeanization of National Foreign Policy*, Aldershot, Ashgate, 2001.

⁹ Christian Lequesne, *L'Europe bleue, à quoi sert une politique européenne de la pêche ?*, Paris, Presses de Science Po., 2001, Andy Smith, 'Institutions et intégration européenne. Une méthode de recherche pour un objet problématisé', CURRAP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

¹⁰ Pour une étude de cas française récente sur le sujet, voir par exemple Nyagalé Bagayoko, 'Les officiers français et la construction européenne: l'eupéanisation du point de vue des acteurs de la défense', *Les documents du C2SD* n°77, C2SD, Second semestre 2005.

¹¹ Pour des définitions de l'eupéanisation proches de celle-ci, voir Robert Ladrech, « Europeanization of Domestic Politics and Institutions: the Case of France », *Journal of Common Market Studies*, vol.32, n°1, 1994, p.69; ou encore Klaus Goetz et Simon Hix, « Introduction: European Integration and National political Systems », *West European Politics*, vol.23, n°4, 2000, pp.1-26.

¹² Les débats récurrents sur le besoin ou la possibilité de rédiger un hypothétique Livre blanc européen sur la Défense illustrent par exemple cette quête d'un « contenu identitaire » pour la PECSD, dont la *Stratégie de sécurité de l'UE* adopté en décembre 2003 constitue le seul (modeste) élément tangible.

L'eupéanisation, processus d'adaptation des acteurs et institutions des États membres :

Le concept d'*eupéanisation* est aussi utilisé pour étudier les adaptations des acteurs nationaux de la politique étrangère, de sécurité ou de défense aux nouvelles réalités européennes¹³, ou au contraire leur résistance et manque d'adaptation¹⁴. Bien que plus développé dans le domaine de la PESC que dans celui, plus récent, de la PECSO, cet usage du concept d'eupéanisation a pour intérêt de faire sortir l'analyse des acteurs d'une politique européenne comme la PECSO d'une stricte lecture intergouvernementale figée et ne rendant compte que d'une partie des processus à l'œuvre, pour aborder la pluralité des acteurs, niveaux décisionnels et canaux d'influence entre eux. Il permet, aussi, de faire entrer dans les analyses du système décisionnel européen le rôle des représentations sociales qu'en ont ses acteurs, en analysant le « *Processus de construction, diffusion et institutionnalisation de règles formelles et informelles, de procédures, de styles, de 'manières de faire', de croyances partagées et de normes, qui sont tout d'abord définies et consolidées durant l'élaboration des politiques au sein de l'UE et sont par la suite incorporées dans la logique des discours, des identités des structures politiques et des politiques publiques nationales* »¹⁵.

En ce qui concerne les militaires par exemple, des recherches nourries ont permis d'étudier l'adaptation non seulement des cultures militaires, mais aussi des attentes et positionnement des militaires eux-mêmes à l'égard de la défense européenne. Les travaux de Christophe Pajon sur les identités militaires¹⁶, de Frédéric Mérand¹⁷ et Nyagalé Bagayoko-Pénone¹⁸ sur les attitudes et positionnement des officiers français sur la PECSO, s'inscrivent dans ce courant. Ces études permettent d'étudier et de comprendre l'adaptation et l'attrait (ou non) des militaires vis-à-vis des missions et institutions européennes. Elles inscrivent les débats sur l'eupéanisation de la défense dans la définition initiale de l'eupéanisation comme transformation du niveau national en réponse à l'intégration européenne¹⁹, tout en participant à l'ouverture de ce concept vers des enjeux de perception, de systèmes de valeur, etc.

L'eupéanisation par le bas ? L'étude des attitudes et positionnements des opinions publiques européennes sur les questions de sécurité et de défense

C'est un peu selon la même démarche d'analyse des adaptations des acteurs au développement de la PECSO que certains cherchent à appliquer le concept d'*eupéanisation* à l'étude des rapports des opinions publiques européennes aux enjeux de sécurité et de défense. Les sondages des eurobaromètres²⁰ ou du German Marshall Fund²¹, fournissent la

¹³ Michael E. Smith, 'Conforming to Europe: the Domestic Impact of EU Foreign Policy Co-operation', *Journal of European public Policy*, volume 7, n°4, pp.613-631.

¹⁴ Florian Güssgen, 'The missing link: the non-europeanization of Foreign services', *Politique européenne* n°8, automne 2002, pp.109-129.

¹⁵ Claudio Radaelli, 'The Domestic Impact of European Union Public Policy: Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research', *Politique européenne* n°5, pp.107-147.

¹⁶ Christophe Pajon, 'L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle eupéanisation ? le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français', *Politique européenne* n°10, Printemps 2003, pp.

¹⁷ Frédéric Mérand, 'Dying for the Union? Military officers and the creation of a European defence force', *European Societies* vol. 5, n°3, septembre 2003, pp. 253-282.

¹⁸ Nyagalé Bagayoko-Pénone, 'Les officiers français et la construction européenne : l'eupéanisation du point de vue des acteurs de la défense', *Les Documents du C2SD* n°77, second semestre 2005.

¹⁹ Klaus Goetz et Simon Hix, *op.cit.*

²⁰ http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm

matière essentielle de ces travaux. Ceux-ci tendent généralement à mettre en évidence un soutien tacite des opinions à l'idée d'une politique commune en matière de sécurité et de défense mais des nuances sur la façon dont celle-ci doit être menée, des convergences relatives sur la perception des menaces et des risques, etc... Ce champ de recherche souffre néanmoins de plusieurs écueils. Que les opinions publiques soient ou non un acteur de la PECSO demeure par exemple sujet à débat (et un enjeu de recherche porteur). Le recours quasi-exclusif aux données issues de sondages d'opinion pour étudier les opinions publiques, la difficulté de définir ce que l'on entend par opinion publique, sans parler d'une hypothétique « opinion publique européenne », rendent délicate l'utilisation objective et non-instrumentalisée des données. Dès lors, des champs de recherche alternatifs du rapport des citoyens aux enjeux européens de sécurité et de défense²², concernant notamment l'analyse des débats publics, du traitement médiatique et du contrôle parlementaire sur ces questions, peuvent s'avérer des mises en perspectives ou compléments utiles à l'étude de l'europanisation « par le bas » de la défense en Europe²³.

L'europanisation-bruxellisation, ou l'europanisation comme construction institutionnelle et bureaucratique d'une « dimension européenne de la défense » :

L'europanisation est aussi parfois utilisée pour décrire les « avancées » institutionnelles, le développement de l'intégration et la multiplication des coopérations européennes en matière de sécurité et de défense. Il s'agit ici de saisir la construction « en temps réels » d'un pan entier de coopération et d'intégration européenne.

Cet usage du concept d'*europanisation* est donc ici voisin de celui de *bruxellisation*²⁴, en vertu duquel l'affirmation des institutions européennes (comme les institutions politico-militaires de la PECSO) conduit même des politiques en apparence intergouvernementales à se jouer du plus en plus à Bruxelles ou à partir de Bruxelles, ce qui peut éventuellement permettre de faire émerger au sein des États et de leurs acteurs un corpus progressivement étendu de normes, priorités et choix communs²⁵. Il permet de rendre compte de la coexistence entre plusieurs niveaux et lieux de décision, entre plusieurs « communautés d'acteurs », dans une pratique entre eux qui ne correspond ni à la pratique communautaire traditionnelle ni à l'image classiquement accolée à la PESC et à la PECSO de politiques se jouant dans une simple relation intergouvernementale de coopération ou de confrontation entre les États membres. Il permet d'insérer dans l'étude de la PECSO des éléments de compréhension sur la façon dont le fonctionnement des institutions et le vécu des acteurs qui

²¹ <http://www.gmfus.org/cs/surveys>

²² Et d'éventuelles dynamiques d'europanisation de ces rapports.

²³ Voir par exemple : Bastien Nivet, 'La Défense dans les débats publics en Europe', Paris, *Les Documents du C2SD* n°71, Paris, Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), 2005, ainsi que les travaux de Cyrille Thiébaud sur le traitement médiatique des questions de défense et de défense européenne.

²⁴ Sur ce concept de bruxellisation, voir par exemple Wolfgang Wessel, " The Amsterdam Treaty in Theoretical Perspectives : Which Dynamics at Work ? ", dans Jorg Monar et Wolfgang Wessel, *The European Union after the Treaty of Amsterdam*, Londres et New York, 2001 ; Elfriede Regelsberger, Philippe de Shoutheete de Tervarent et Wolfgang Wessel, *Foreign Policy of the European Union. From the EPC to the CFSP*, Londres, 1997, pp. 173-318.

²⁵ On notera toutefois la coexistence de plusieurs définitions ou registres de mobilisation de ce concept de bruxellisation, selon les auteurs et les champs politiques étudiés. Pour une analyse portant plus directement sur la PESC et la PESD, on pourra notamment se référer à Gisela Müller-Brandeck-Boquet, 'The New CFSP and ESDP Decision-Making System of the European Union', *European Foreign Affairs Review*, volume 7, 2002, pp.257-282 ; et pour une étude en français, Nyagale Bagayoko, *op. cit.*

y travaillent peuvent influencer *in fine* sur le processus lui-même et la perception qu'en ont certains de ses acteurs. On est ici proche de la définition très large de l'eupéanisation proposée par Tomas Risse, Maria Green Cowles et James Caporaso comme « *l'émergence et le développement de structures distinctes de gouvernance au niveau communautaire, c'est-à-dire au niveau des institutions politiques, juridiques et sociales* »²⁶.

Trop pratique pour être utile ? L'eupéanisation ou les limites d'un concept sur-malléable

Utiles à la qualification des adaptations des institutions ou acteurs nationaux en prise à l'émergence du niveau européen comme l'un des niveaux où se décident et se mettent en œuvre les politiques de sécurité et de défense, le concept d'*eupéanisation*, sous ces diverses déclinaisons, présente néanmoins des limites.

La recherche des circuits d'influence induite par le concept d'eupéanisation dans ses formulations initiales a souvent été restrictive. En cherchant à décrire l'influence des coopérations et politiques européennes sur les États membres et leurs acteurs, elle a parfois omis une partie de l'analyse, celle consistant à étudier l'influence des États membres sur le niveau européen. Il est donc parfois nécessaire de « retourner le concept de l'eupéanisation », de façon à saisir, aussi, comment certains États influencent cette « eupéanisation ». Un écueil fréquent consiste à ne plus regarder que l'influence Europe – États, et non pas l'influence États – Europe. Une analyse globale des adaptations des outils et politiques de défense en Europe exige pourtant aussi de prendre en compte l'influence de certains États et de leurs cultures propres sur des institutions et politiques européennes elles-mêmes porteuses, à travers cette idée d'eupéanisation, d'influences et d'adaptations des États membres²⁷. Omettre, par exemple, l'apport des pays scandinaves en matière de gestion civile des crises, aujourd'hui fondu dans le concept de gestion civilo-militaire des crises ou d'approche globale des crises présenté comme « européen », c'est se priver d'éléments intéressants de compréhension de la façon dont s'élaborent des politiques européennes complexes comme la PECSD.

Cette dichotomie Etats-UE doit elle-même être approfondie voire dépassée. En cherchant essentiellement à décrire qui, des institutions européennes ou des États membres, influence l'autre, la diversité même des appareils bruxellois et nationaux, et de leurs rivalités, rapports de force et circuits d'influence internes est négligée. Or, la prolifération des institutions et organes de la PESC et de la PECSD à Bruxelles même complique forcément la possibilité d'une lecture Bruxelles/États membres de qui fait la PECSD et comment. Elle invite, pour peu que l'on considère que « *les institutions comptent* »²⁸, à s'emparer de l'intégralité du système décisionnel européen en matière de PECSD et de son environnement (*think tanks*, médias, acteurs nationaux, etc.) comme d'une vaste toile constituant *l'Europe de la politique de sécurité et de défense*²⁹. Ce qui implique d'étudier aussi les acteurs non institutionnels, les relations interinstitutionnel bruxelloises, parisiennes ou berlinoises, etc.

²⁶ Thomas Risse, Maria Green Cowles et James Caporaso (eds.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, New-York, Ithaca, Cornell University Press, 2001, p.3, cité dans Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de science po, 2011, pp.257-258.

²⁷ Que des travaux plus récents ont partiellement fait rentrer dans le champ d'observation de l'eupéanisation à travers la prise en compte des dynamiques d'*uploading*.

²⁸ Gilles Andréani, 'Why Institutions Matter', *Survival*, vol 42, n°2, été 2000, p.82-83.

²⁹ Nous paraphrasons ici volontairement Yves Buchet de Neuilly, *L'Europe de la politique étrangère*, Paris, Economica, 2005.

Le risque existe enfin de définir comme de l'europanisation des adaptations et évolutions résultant de variables autres que la sphère européenne *stricto sensu*. Les évolutions du contexte international, des risques et des menaces, la redéfinition des enjeux de sécurité et de défense, la recherche d'interopérabilités accrues entre acteurs de la gestion des crises, influencent directement les politiques de défense nationales et leurs acteurs. Certains auteurs³⁰ ont déjà montré que de tels facteurs avaient pu avoir une influence bien plus grande que l'europanisation sur les réformes françaises en matière de défense par exemple.

Ces limites du concept d'europanisation appliqué à la PECSD méritent d'être mises en perspective au regard des évolutions récentes de l'objet PECSD lui-même.

La PECSD, une politique en voie de normalisation ?

Perçue comme étant une politique intergouvernementale et de « haute politique » par nature et presque par essence, la PECSD est en réalité beaucoup plus complexe. Elle connaît en particulier une double normalisation : normalisation par rapport aux autres politiques européennes tout d'abord, normalisation de son contenu ensuite, esquivant certaines spécificités du champ politique de la sécurité et de la défense.

La PECSD : une politique européenne « comme les autres » ?

L'étude de l'évolution des pratiques politiques, institutionnelles, professionnelles, et personnelles de la PECSD depuis sa création dans les années 1998-2000 atteste, sinon d'une communautarisation de cette politique, du moins de son acquisition d'un certain nombre de pratiques, normes et formes de socialisation entre acteurs la rapprochant de ce qui se passe dans la plupart des champs politiques traités à l'échelle européenne. Sans mentionner toutes ces caractéristiques, nous en retiendrons ici quelques-unes.

Sur le plan politique, il convient de distinguer les règles institutionnelles et juridiques de la PECSD qui en font une politique encore très largement intergouvernementale et la pratique quotidienne de la PECSD relevant d'une réalité beaucoup plus complexe. Avant tout, comme le relevait un conseiller de Javier Solana, alors Haut représentant de l'UE pour la PESC, « *de plus en plus, les initiatives viennent de Bruxelles* »³¹. Sans qu'il soit possible de toujours en retracer l'origine et la genèse, des idées, préférences, projets circulent au sein de la « communauté PECSD » à Bruxelles et en Europe, invitant les États membres et les administrations nationales à y réagir et à se positionner par rapport eux, voire les mettant parfois en difficulté. On est très loin de l'image d'une politique éminemment intergouvernementale qui ne serait que l'entrechoquement direct entre les visions et intérêts des États membres et en particulier des plus puissants d'entre eux.

Sur le plan professionnel et des acteurs de cette politique, une fluctuation des sentiments d'allégeance institutionnelles est en premier lieu notable, impliquant que des acteurs impliqués depuis plusieurs années dans la PECSD à divers niveaux se sentent parfois autant si ce n'est davantage faire partie d'une sorte de communauté (*polity*) européenne de la sécurité et de la défense que de leur institution de rattachement, en particulier s'ils sont contractuels dans celle-ci ou s'ils en ont été détachés depuis longtemps. On observe aussi des formes et types de mises en réseaux entre acteurs institutionnels et non institutionnels (Think

³⁰ Lawrence Freedman et Anand Menon, « Conclusion », dans Jolyon Howorth et Anand Menon, *The European Union and National Defence Policy*, Londres, Routledge, 1997.

³¹ Entretien réalisé par téléphone le 26 mai 2008.

tank, médias, etc.) qui se rapprochent plus de la façon de faire de la politique au niveau européen que de la façon de faire de la politique de sécurité et de défense dans la plupart des États membres, et en particulier en France³².

Cette *normalisation* relative de la PECSD au regard des habitus européens en matière de décisions et d'élaboration des politiques atteste d'une *Européanisation de la PECSD* plus que d'une européanisation des politiques de sécurité et de défense des États membres au sens large. Cette *normalisation* de la PECSD n'élimine pas totalement l'idée d'une exceptionnalité des questions de défense qui avait longtemps conduit à considérer que ce champ politique ne serait jamais européanisable. Simplement, l'exceptionnalité s'est en quelque sorte déplacée, parce qu'en construisant une politique de défense commune, les Européens ont changé/joué avec la notion de défense, créant une politique de défense exceptionnelle non pas parce qu'elle est européenne, mais parce qu'elle ne répond à aucune des définitions classiques de ce qu'est une politique de défense.

De quoi la PECSD est-elle le nom ?

La PECSD a ainsi produit une « normalisation de la sécurité et de la défense » comme champ politique au contact de la sphère décisionnelle européenne, conduisant *in fine* à la construction d'une politique commune – la PECSD – atypique au regard des politiques nationales qu'elle est censée compléter.

La PECSD n'est ni une politique de défense, ni une politique de sécurité, et certains questionnent même aujourd'hui qu'elle puisse être qualifiée de politique. L'eupéanisation-bruxellisation des questions de sécurité et de défense n'a été possible qu'au prix d'une certaine réinterprétation sémantique de ce qu'il convenait d'appeler une politique de sécurité ou de défense. Ensemble sans territoire fini, sans ennemi, et dont la majorité des États membres possède un rapport à la violence et à l'engagement des forces armées pour le moins délicat, l'UE n'a jamais eu vocation à devenir le cadre d'élaboration ou de mise en œuvre d'une politique de défense collective comme a pu l'être celle de l'organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) par exemple. Elle n'est pas non plus une politique de sécurité, dans la mesure où ce qui concerne la sécurité des États membres et de leurs citoyens se joue soit au-delà (dans le cadre de l'OTAN, de l'ONU) soit en deçà (dans le cadre des États ou de quelques coopérations bilatérales ou multilatérales *ad hoc*), mais rarement dans le cadre de l'UE et de ses politiques elles-mêmes.

La PECSD est davantage un double-processus de tentative de développement et de renforcement des capacités européennes de gestion des crises³³, et de quête d'un renforcement de la présence et de l'influence de l'UE sur la scène internationale³⁴. A ce titre, les champs de politique publique que sont « la sécurité » et « la défense » ont donc subi une sorte de normalisation en devenant l'objet (du moins dans les termes) de politiques européennes, en revêtant les atours d'une politique étrangère et de coopération militarisée³⁵ ou d'une politique de projection de force humanisée³⁶ selon les points de vue. Le contenu très « puissance

³² Ces considérations s'inspirent d'une étude menée pour le ministère français de la Défense et publiée par le Centre d'études en sciences sociales de la défense : Jean-Pierre Maunly et Bastien Nivet, op. cit.

³³ Ce qui est la principale motivation de l'engagement du Royaume-Uni dans ce processus, et, dans une certaine mesure, de la France.

³⁴ Ce qui était initialement la motivation de l'engagement français en faveur de ce processus.

³⁵ Ce qui correspond à la vision française du processus.

³⁶ Correspondant davantage à la vision allemande de ce processus.

civile » de la PECSD, s'il accompagne et reflète certes une relecture plus large des notions de sécurité et des missions des outils de défense dans l'après guerre froide dans la plupart des démocraties occidentales³⁷, la dépasse très largement. Il fait de la PECSD une politique de sécurité et de défense « normalisée » parce que contournant ce qui fonde la spécificité *à priori* de la sécurité et de la défense comme politiques publiques³⁸.

Pour peu que l'on considère qu'il existe une façon européenne spécifique d'élaborer des politiques publiques, et de faire de la politique extérieure, les deux évolutions évoquées ici sous le terme de *normalisation* attestent en partie d'une forme *d'europanisation de la PECSD*. Elles n'induisent pas nécessairement une europanisation généralisée du champ de la sécurité et de la défense en Europe³⁹, et n'excluent pas des résistances ou phénomènes contradictoires.

Des renationalisations multiformes de la PECSD et de l'UE ?

Comme si tout ce qui était européen suivait mécaniquement une dynamique progressive et sans retour – à l'image de « *l'union sans cesse plus étroite* » qui est censée caractériser l'intégration européenne dans son ensemble –, les travaux et débats sur la construction européenne et l'europanisation ont la plus grande difficulté à envisager la possibilité de résistances et de retours en arrière, de dés-europanisation en quelque sorte. L'étude de la PECSD invite pourtant à en prendre en compte diverses forces, qualifiées ici un peu génériquement de renationalisations multiformes.

La PECSD, outil d'un rééquilibrage de l'ensemble européen vers les États

Si la PECSD n'est pas, dans sa pratique quotidienne, aussi intergouvernementale que ne le laissent entendre les traités, elle demeure éloignée du modèle communautaire. Le développement de la PECSD a donc eu pour effet collatéral de renforcer le poids et la légitimité des institutions représentant les États – Conseil européen, Conseil de l'Union européenne, Représentations permanentes – dans la sphère décisionnelle européenne. Il a permis de donner l'impression que le Conseil européen était effectivement la force de proposition et d'impulsion que ses créateurs avaient envisagé, et que ce qui avançait venait des États et non des institutions européennes. Cela a participé, de façon implicite, à un rééquilibrage du rapport interinstitutionnel au profit des instances interétatiques et intergouvernementales de l'Union.

De façon plus caricaturale encore, il a permis à l'un des États membres et à son chef de gouvernement, le Royaume-Uni de Tony Blair, de se construire à peu de frais une image de membre constructif voire de moteur de la construction européenne, renforçant le poids politique du pays et de sa vision très intergouvernementaliste dans l'Union .

³⁷ Sur la notion de sécurité, voir Barry Buzan et Ole Weaver ; sur l'évolution des missions et usages dévolus aux outils de défense, voir Charles C. Moskos, John Allen Williams et David R. Segal, *The postmodern military, armed forces after the Cold War*, Oxford University Press, 2000.

³⁸ Autour de questions comme la souveraineté, le rapport à la violence et à la mort, l'utilisation du recours à la force, etc.

³⁹ Englobant par exemple les politiques des États membres, les perceptions des acteurs, etc.

S'il est possible d'étudier le développement de la PECSD comme une européanisation de la sécurité et de la défense, il est donc aussi possible de l'étudier comme une réappropriation étatique partielle de l'Union.

Une renationalisation par des formes de réappropriations nationales de politiques européennes :

Ce constat s'impose encore davantage dès lors qu'il s'agit d'étudier le poids des États dans l'élaboration des politiques extérieures de l'Union en particulier. Jusqu'au lancement de la PESC en 1993, les institutions communautaires avaient le quasi-monopole des relations extérieures de la CEE composées d'une politique commerciale, d'une politique de coopération et d'aide au développement, d'une ébauche de politique humanitaire et d'une Coopération politique européenne (CPE) erratique. L'émergence de la PESC à partir de 1993 avait déjà donné lieu à des tensions interinstitutionnelles liées à l'irruption d'acteurs nationaux dans le champ des relations extérieures de l'Union. Le développement de la PECSD les a renforcées, en faisant pencher encore davantage le curseur du niveau d'intégration des relations extérieures de l'Union vers plus d'intergouvernementalisme et moins de communautaire. Des tensions telles que la clarification des compétences respectives de chacune des institutions tourne parfois au conflit ouvert : en 2005, la Commission européenne a ainsi porté plainte contre le Conseil de l'UE auprès de la Cour européenne de Justice, au motif que celui-ci empiétait sur ses compétences⁴⁰.

Si la PECSD, dans sa pratique quotidienne, ne nous semble pas correspondre à l'image classique d'une politique intergouvernementale, son émergence a néanmoins permis aux États de se réappropriier en partie un champ politique européen : celui des relations extérieures de l'Union au sens large. Celui-ci est aujourd'hui moins communautarisé qu'il ne l'était il y a vingt ans, simplement parce que deux de ses dimensions majeures développées depuis, la PESC et la PECSD, permettent une influence et une mainmise plus directe et importante des États et de leurs administrations. Les débats très difficiles entre la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne autour de la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de ses structures ou de ses procédures de recrutement illustrent bien la permanence de cette tension.

Si les champs de la politique étrangère, de sécurité et de défense se sont quelque peu européanisés et normalisés en rentrant dans le champ des politiques européennes, ils demeurent des lieux particuliers (i.e. non communautaires) de décision, de circulation et d'élaboration des influences et normes.

Multinationalisation plutôt qu'européanisation ?

Les débats sur l'européanisation de la défense reposent en partie sur l'idée que le développement et la pratique de politiques de sécurité et de défense à l'échelle européenne puisse produire de l'influence sur les politiques conduites par les États membres dans ces mêmes domaines. Une double critique s'impose ici, concernant tant l'européanité de la source d'influence que la réalité de cette dernière.

⁴⁰ Cas C-91/05. Il s'agissait pour la Commission de protester contre des actions entreprises par le Conseil de l'UE dans le cadre de la PESC (Décisions PESC 2004/833 et 2002/589) en matière de lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest, domaine que la Commission considérait comme étant de son ressort et sur lequel elle avait déjà entrepris des coopérations avec des acteurs régionaux au nom de l'accord de Cotonou (2000).

Ce qui est perçu comme de l'eupéanisation est aussi et surtout le fruit d'interactions complexes entre les *habitus* et priorités des États membres, mais aussi d'une multitude plus large d'acteurs. Dans ce processus, pour peu que l'on regarde autant les apports (*inputs*), que les influences (*outputs*) des États membres, les processus à l'œuvre ressortent autant d'une multinationalisation que d'une eupéanisation. Il est parfois difficile de retracer la genèse de tel ou tel concept, décision, idée devenant *in fine* une décision européenne en matière de PECS, ce qui accrédite l'image d'initiatives venant de Bruxelles. Mais nombre d'entre eux sont malgré tout mis en avant, défendus ou promus par un nombre limité d'États parvenant avec plus ou moins de succès à les faire partager à leurs partenaires. Il serait donc tout aussi juste de parler de *scandinavisisation*, de *britannicisation* ou de *gallicisation* de la défense selon les sujets et les enjeux précis, que d'eupéanisation. Le concept d'eupéanisation pêche ici par manque de précision et d'incitation à aller chercher précisément les sources et modes d'élaboration et de circulation des normes, décisions et valeurs à l'intérieur de la sphère européenne. L'élargissement des études et définitions de l'eupéanisation aux dynamiques d'*uploading*⁴¹, incluant la construction des instruments et politiques par les États, ne suffisent pas à rendre pleinement compte de ces dynamiques de façon précise.

La capacité du niveau décisionnel européen à produire de lui-même de l'eupéanisation en matière de sécurité et de défense est aussi questionnable. Interrogé sur la façon dont les spécificités de la sécurité et de la défense « à l'européenne », mêlant capacités civiles, militaires, diplomatiques, pouvaient par exemple favoriser une telle synergie des acteurs français concernés, un officiel français reconnaissait récemment « *Oui, ce qui aurait été bien, c'est qu'à travers l'UE, on apprenne, compte tenu des spécificités de la structure UE, à plus travailler ensemble, entre le Quai d'Orsay et la défense par exemple. Mais cette rétro-influence, entre ce qui se pratique à Bruxelles et ce qui se pratique à Paris, ne s'est pas produite* »⁴². La PECS a certes concouru à une propension accrue des institutions nationales concernées à regarder ce que les autres États font, à comparer les concepts, normes et pratiques des partenaires européens. Mais on est encore très loin d'une capacité d'influence aussi directe que celle pouvant se produire dans d'autres champs de la construction européenne. La capacité transformationnelle de l'eupéanisation-institutionnalisation sur les acteurs français du secteur de la sécurité et de la défense est loin d'être évidente, et si la PECS s'est eupéanisée, les politiques de sécurité et de défense des États membres ne le sont pas encore.

A ces limites de l'eupéanisation de la sécurité et de la défense, s'ajoute aujourd'hui peut-être une dynamique de relative déeupéanisation de ce champ.

Le développement de coopérations hors UE : des processus inattendus de déeupéanisation ?

Deux dynamiques parallèles concourent actuellement à envisager avec pessimisme l'avenir de l'eupéanisation de la sécurité et de la défense.

En premier lieu, la transformation de l'OTAN en une organisation capable de mener des opérations militaires mais aussi des actions civiles, de coopération, de stabilisation, etc., est en passe de rendre caduques les efforts laborieux de l'UE pour devenir une organisation capable de mener des actions civiles, de coopération et de stabilisation mais aussi...des opérations militaires. Or, l'idée même de PECS reposait sur l'existence d'une possible

⁴¹ Voir par exemple Claudio Radaelli, « The Domestic Impact of European Public Policy, Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research », Politique européenne n°5, automne 2001, pp.107-142.

⁴² Entretien réalisé au Ministère de la Défense français à Paris le 08 juin 2011.

spécificité européenne résidant dans cette capacité à amalgamer outils civils et militaires. Sans perception par les États d'une pertinence particulière du cadre européen, l'élan politique déjà pour le moins modeste qui avait présidé au lancement de la PECSD, pourrait ainsi se retrouver si fortement érodé que la sécurité et la défense cessent d'être des champs de coopération et d'intégration dynamiques à l'échelle européenne.

En second lieu, la PECSD est victime du même mouvement de repli national, de préférence pour des accords ou coopérations à un niveau multinational mais infra-européen (bilatéral, trilatéral) que d'autres champs politiques comme les politiques migratoires. L'annonce, le 2 novembre 2010, de la signature d'un traité de coopération franco-britannique en matière de défense⁴³ est ainsi venue confirmer une réelle lassitude des deux États censés en être les porteurs à l'égard du processus de la PECSD. Elle confirme une idée déjà solidement ancrée parmi les acteurs concernés que rien de très ambitieux dans le domaine de la défense ne pourra se faire à vingt-sept, dans le cadre de l'UE, et que des coalitions *ad hoc* d'États membres peuvent être plus porteuses et efficaces. Même les acteurs français en charge de ces dossiers reconnaissent aujourd'hui cette tendance : « *Il y a une volonté de la France aujourd'hui de passer à une approche post-européenne, à autre chose (...); une approche à la carte, avec différents États membres (...)* »⁴⁴. Il s'agit réellement d'une forme de déseuropéanisation dans la mesure où la création d'institutions et politiques européennes était justement perçue, initialement, comme le moyen de provoquer des efforts européens en matière de défense et de favoriser la convergence entre États membres de l'UE sur une vaste palette de sujets. D'un point de vue optimiste, cette déseuropéanisation pourrait être considérée comme provisoire ou conjoncturelle : les priorités politiques des équipes en place dans quelques États membres ont un impact très fort sur les avancées, blocages ou reculs des processus à l'œuvre mais pourraient très bien évoluer en sens inverse dans les mois et les années à venir au gré des changements politiques internes. Ces retours en arrière ne sont peut-être que des arrêts ou des ralentissements sur la voie d'une européanisation considérée à priori comme irréversible. Mais rien ne garantit qu'ils ne soient pas les signaux d'un reflux plus large de l'intégration européenne, au moins dans les domaines concernés.

Porteur de mise en lumière de limites du concept d'européanisation, notre objet d'étude nous conduit donc aussi à proposer de penser la déseuropéanisation.

L'européanisation, un concept à dés-inventer, renouveler ou élargir?

Si le concept d'européanisation a été utilisé avec enthousiasme par certains auteurs pour étudier le champ des politiques de sécurité et de défense de l'UE, ce champ en illustre aussi les failles et limites. Mais que faire dès lors d'un concept aussi répandu ?

Dés-inventer l'européanisation ou la densifier ?

A l'image de la mondialisation pour les études internationales, on ne peut néanmoins dés-inventer le concept d'européanisation, aussi galvaudé et extensible qu'il puisse être. Tout en demeurant conscient de ses faiblesses, il est possible d'en proposer des critiques et relectures *bottom up* ou inductives, visant non pas à voir comment l'européanisation peut expliquer ou rendre compte des développements de telle ou telle politique et de ses acteurs,

⁴³ *Traité de coopération en matière de défense et de sécurité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, signé à Londres le 2 novembre 2010.

⁴⁴ Entretien avec un membre du Ministère des Affaires étrangères et européennes, réalisé à Paris le 16 juin 2011.

mais comment les évolutions de tel ou tel champ politique invitent à remettre en perspective un tel concept. Nous en donnerons ici quelques exemples n'ayant aucune prétention à l'exhaustivité.

Dans un champ comme la PECSD, l'extrême complexité et diversité des circuits transférentiels d'influence, tend à montrer les limites d'une analyse de l'eupéanisation souvent cantonnée à la prise en compte d'*input* (États membres vers Bruxelles) ou d'*output* (de Bruxelles vers les États membres). Ces deux dynamiques ne sont que partiellement à l'œuvre, des aspirations nationales ne parvenant pas à trouver écho à l'échelle européenne et des normes et façons de faire européennes ne parvenant pas à faire modifier des comportements ou façons de travailler nationaux. Plus encore, des dynamiques d'influences et d'interaction plus complexes, Bruxelles-Bruxelles, Capitales-Capitales, États membres-États membres sans passage par Bruxelles sont parfois à l'œuvre. Si l'eupéanisation a entre autre pour objet d'étudier les transferts d'influence d'un acteur ou d'un niveau décisionnel à un autre, il convient dès lors au moins de la densifier en l'élargissant davantage à des transferts horizontaux et transversaux d'influence et non pas simplement verticaux.

Mais est-on encore ici dans l'étude d'une spécificité européenne que viendrait signaler le concept d'eupéanisation, ou bien dans une analyse à la fois plus classique et plus novatrice des canaux de circulation et de construction des normes, préférences et décisions politiques ?

L'eupéanisation est-elle une notion éternellement renouvelable?

Cette question pose en réalité celle de la capacité d'une notion comme l'eupéanisation à se renouveler en profondeur sans se diluer. Ayant « *connu un succès considérable par son utilisation dans la structuration de recherches de plus en plus diversifiées* »⁴⁵, ce concept peut servir, dans un champ politique donné comme la PECSD, à étudier tout ce qui est de l'ordre de sa transformation, de son évolution au contact ou en lien plus ou moins direct avec l'UE⁴⁶. Il a ainsi tour à tour servi à étudier l'émergence de l'objet « PECSD », puis à en étudier les contours, puis les impacts et conséquences sur les États membres, leurs politiques, aspirations, structures et politiques, etc. Il pourrait tout autant aujourd'hui servir de point d'appui aux processus de normalisation et, quoique de façon plus abstraite et paradoxale, aux processus de renationalisation à l'œuvre aujourd'hui en matière de PECSD, au motif que l'étude de l'eupéanisation peut aussi être celle de ses limites et échecs.

Ce concept a suffisamment été utilisé de façon flexible selon les champs et les auteurs pour faire preuve d'une telle malléabilité. Sa flexibilité a pour avantage d'offrir au concept d'eupéanisation un champ d'application très étendu et diversifié. Elle présente pour difficulté de rendre sa définition ou sa rationalisation quasiment impossibles, sauf à risquer sa dilution par la sur-extension.

Cela d'autant plus qu'émergent dans le même temps des dynamiques ou objet de recherche qui sont autant d'invitation à ouvrir encore davantage ou à contourner le concept d'eupéanisation.

⁴⁵ Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Science po, 2009, p.255.

⁴⁶ A l'image de la mondialisation servant de point d'appui attrape-tout pour étudier toutes les transformations de l'espace mondial.

L'européanisation peut-elle survivre à son retournement et à son ouverture à d'autres approches ou concepts ?

Parmi les angles les plus porteurs pour analyser la PECSD aujourd'hui, deux nous semblent illustrer à la fois ce besoin et ces défis de l'ouverture de la notion d'européanisation vers de nouveaux horizons.

Le premier est celui, déjà abordé, d'une reprise en main d'un processus que l'on pensait en cours d'européanisation par les (ou des) États membres. Mêlant résistance à l'européanisation, renationalisation ou déseuropéanisation, ce phénomène pourrait très bien servir de point d'appui à l'étude de dynamiques en cours en matière d'immigration, de politique monétaire, de fiscalité, etc., et se consacrer en quelque-sortie à l'étude des forces centrifuges dans l'espace politique européen là où l'européanisation analysait prioritairement des forces centripètes. Il n'est possible ici de continuer à parler d'européanisation et à utiliser cette notion qu'au prix d'une acceptation de son utilisation de façon aussi négative, pour montrer ce qui ne peut pas ou plus être européanisé. L'européanisation ne conserverait donc sa pertinence analytique qu'au prix d'une capacité à englober aussi l'étude de ce qui lui résiste, s'en détourne, y renonce. Dans le champ de la politique étrangère, de sécurité et de défense, une notion, malheureusement difficilement exportable aux autres politiques européennes est parfois employée par des diplomates et militaires : celle d'*ashtonisation*⁴⁷, mélange de manque de cohérence et d'ambition politiques européennes, de reprise en main des États sur des institutions et politiques européennes, et de renoncement à ce qui était censé être les objectifs de la PECSD et de l'UE depuis dix ans. On serait tenté de parler ici de dynamiques d'*unloading* (décrivant des processus de renationalisations par des réappropriations nationales multiformes) et d'*outloading* (lorsque se développent des processus et coopérations en dehors de l'UE, par exemple sous forme de coopération bilatérales ou multilatérales *ad hoc*) qui viendraient contrarier les dynamiques d'*uploading* et de *downloading* censées caractériser l'européanisation.

Un deuxième angle d'étude porteur à la fois d'une meilleure compréhension de la PECSD et de la notion d'européanisation consiste à étudier la mise en réseaux des acteurs de cette politique, les circuits d'influence qui les relie, et leurs conditions d'influence et d'interactions mutuelles. Champ d'investigation encore en cours de construction mais déjà porteur de travaux nourris⁴⁸, il consiste à étudier à la fois les conditions et formes de socialisation entre agents (acteurs politiques, institutionnels, académiques, etc.) et les conditions de circulation et d'émergences de normes, préférences et décisions politiques. On touche donc ici à la sociologie de l'Union européenne, ou plutôt à la sociologie des politiques européennes⁴⁹. Comme pour d'autres objets d'études dans le champ des politiques européennes, c'est la potentialité d'un même concept, ici l'européanisation, à être opérant dans plusieurs disciplines, à s'ouvrir sans disparaître, qui est ici posée.

⁴⁷ Du nom de Catherine Ashton, Haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et Vice-présidente de la Commission européenne.

⁴⁸ Voir par exemple: Frédéric Mérand, Stéphanie Hofman et Bastien Ironnelle (2010), "Transgovernmental networks in European Security and Defence Policy", dans Sophie Vanhoonacker, Hilke Dijkstra, Heidi Maurer (eds), 'Understanding the Role of Bureaucracy in the European Security and Defence Policy', *European Integration Online Papers* (Eiop), Special Issue 1, vol. 14 (<http://www.eiop.or.at/eiop/texte/2010-005a.htm>); ou encore pour une approche davantage empirique et institutionnelle : Jean-Pierre Maulny et Bastien Nivet, *op. cit.*

⁴⁹ Frédéric Mérand, Sociology of EU policies, dans Adrian Favell et Virginie Guiraudon, *Sociology of European Union*, Basingstoke (Royaume-Uni), Palgrave MacMillan, 2011, pp.172-192.

Conclusion

Concept malléable, l'europanisation a été ou peut être mobilisée pour décrire des transformations, réalités et processus très différents dans le champ des politiques étrangères de sécurité et de défense de l'UE et dans l'UE. Le seul point commun entre toutes ces mobilisations est de rechercher à décrire et analyser, à travers l'europanisation, *ce qui change dans la sphère politique, institutionnelle, décisionnelle ou représentationnelle européenne ou au contact, direct ou indirect de celle-ci.*

Dans une acception très élargie, l'europanisation étudierait donc les évolutions de et dans l'espace européen, au même titre que la mondialisation étudie les transformations de et dans l'espace mondial. Cette élasticité conceptuelle et sémantique permet un usage extensif de l'europanisation, mais prive dans le même temps ce concept d'une précision analytique et théorique qui lui permettrait de rendre compte des dynamiques complexes et parfois contradictoires à l'œuvre dans une politique comme la PECSO telle qu'elle se pratique aujourd'hui et évolue.

Concept englobant, l'europanisation doit aussi paradoxalement s'ouvrir à des réalités nouvelles d'objets de recherche comme le notre. Qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles, certaines des évolutions récentes de notre objet d'étude soulèvent par exemple la question de possibles dynamiques d'*unloading* ou d'*outloading* souvent hors champ pour des études d'europanisation privilégiant l'étude d'un processus progressif mais présumé plus ou moins continu et irréversible d'intégration européenne.